

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Convoc. du 05/03/15

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Mmes THIERY F.- RABELLE M-H - GAYET S. - MORONVAL N. GUESDON V.  
Mrs LEBON F. – COLMANT G. TRIPET N. - GRANDSEIGNE F. - GARNIER Ch. - GARNIER  
Jean-Paul – LUTHIER O.

Absents : /

Pouvoirs :

de J-M SAVARD à N. TRIPET  
de Ch. BERGANDY à S. GAYET

Secrétaire : Nicolas TRIPET

Le Maire s'assure que les membres présents ont bien été destinataires du compte rendu de la séance précédente et relit les grandes lignes de celui-ci. Il invite ensuite les membres présents à formuler leurs observations. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 5 février est approuvé à l'unanimité.

Le Maire présente ensuite l'intégralité de l'ordre du jour et remet à chaque membre un document détaillant les divers points évoqués.

### CLUB DE KARATÉ DE ROSOY-EN-MULTIEN

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué une demande de location temporaire de notre salle polyvalente au profit du club de karaté de Rosoy. Le président de cette association étant présent dans l'assistance, le Maire l'invite à faire un bref exposé de son association et de ses besoins. Ce dernier explique qu'il est à la recherche d'un local pouvant accueillir des petits groupes pour y pratiquer du karaté et ses dérivés (body-karaté, karaté adultes, enfants, boxe...). Il sollicite l'autorisation du conseil pour l'utilisation de la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le conseil lui accorde à titre temporaire jusqu'à fin juin 2015, un créneau de 1 h 30 mn, une fois par semaine, le lundi soir. L'association devra verser à la commune une indemnité d'occupation de 50 €/séance.

D'autre part, il est précisé qu'aucun matériel de sport ne pourra être stocké dans la salle et que celle-ci doit être rendue propre après utilisation.

### APPEL D'OFFRE/PLU

Le Maire précise que la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prise le 9 octobre 2014, qu'il nous faut maintenant procéder à l'appel d'offre pour le choix d'un cabinet d'études qui se chargera de coordonner les études, les réunions et d'assister le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de la concertation et de la communication, etc. La commission d'urbanisme, réunie le 3 mars dernier, avait invité Mr. BONINI du CAUE de Coulommiers (*organisme de conseils en architecture et urbanisme*). F. LEBON, chargé de ce dossier, a présenté pour avis et validation par la commission, le contenu du cahier des charges, du règlement de consultation, éléments principaux du dossier de marché public pour cet appel d'offre. Les critères retenus pour l'analyse des offres sont : Prix de la prestation.. 40 % Compétence de l'équipe... 30 % Méthodologie 30 %. Le délai de réponse pour les offres est fixé au 30 Avril 2015. Le Maire rappelle que la commission des finances a prévu une enveloppe de 21 000 € au budget 2015. F. LEBON se charge de la publication de l'avis dans les journaux officiels.

### CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil s'est réuni le 10 février 2015. Principaux éléments abordés : effectif attendu à la rentrée de septembre 2015 : 133 enfants. Les nouveaux rythmes scolaires fonctionnent bien mais les enfants sont plus fatigués et l'organisation des « nouveaux rythmes scolaires » est maintenue pour la rentrée prochaine (avec NAP le vendredi après-midi). Quelques petits travaux d'entretien sont à effectuer (fenêtres, peinture). Question : rôle de la Mairie en cas de grève des enseignants : réponse de Mme THIERY F. : la mairie compte mettre en place un service d'accueil en cas de grève des enseignants et « un appel à candidature » a été effectué auprès des habitants afin d'établir un vivier d'intervenants.

## COMMISSION SCOLAIRE

La commission s'est réunie le 10 février 2015. Une enquête auprès des parents et des élèves sur la cantine et le périscolaire a été réalisée Mme TOSETTI et FOURMANOIR, parents représentant la commission scolaire. Un grand merci à ces 2 personnes pour l'enquête réalisée. Globalement les services de la petite enfance : cantine, périscolaire et NAP, fonctionnent bien. Il est juste à déplorer le bruit très important à la cantine. Il ressort également un manque de communication entre Léo Lagrange et les parents, constaté récemment lors de la mise en place du plan VIGIPIRATE. Un dernier « souhait » : demande de simplification et de modernité au niveau des inscriptions et des paiements pour la cantine et les NAP par le biais d'un portail « familles » via le net. F. THIERY rappelle que le SMITOM S & M mène une action, au sein de notre cantine, pour la « lutte contre le gaspillage alimentaire » depuis janvier 2015. Constat à ce jour : la moyenne de nourriture jetée par assiette sur la semaine est de 83 g, alors que la moyenne nationale est de 120 g.

## APPEL D'OFFRE « ACCUEIL PERISCOLAIRE » NAP

F. THIERY informe que l'organisation actuelle des temps scolaires entre dans un cadre dérogatoire (temps d'enseignement : 6h au lieu de 5 h 30 mn /jour) et qu'il convient de ce fait, de rédiger un **Projet Educatif Territorial (PEDT)**. Une aide de l'Etat, à raison de 50€/enfant, a été versée à la commune dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Afin de pérenniser cette aide, les communes seront dans l'obligation de mettre en place un PEDT pour la prochaine rentrée. Ce PEDT consiste à utiliser toutes les ressources du territoire : associations, patrimoine historique, équipements sportifs, etc... afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant (*accueil périscolaire*), pendant (*l'école*) et après l'école (*accueil périscolaire, NAP, et accueil de loisirs*), dans le respect du rythme de l'enfant. F. THIERY donne ensuite lecture du PEDT qu'elle a rédigé. Celui-ci est validé à l'unanimité par le Conseil et sera transmis pour approbation à l'inspection académique à Melun. Enfin ce PEDT fera partie de l'appel d'offre relatif à la gestion et à l'organisation de l'accueil périscolaire ainsi que des NAP que nous devons lancer pour l'année scolaire 2015/2016. O. LUTHIER soumet au conseil l'idée d'intégrer une option en ce qui concerne la gestion dans sa totalité (*y compris fourniture et livraison des repas*) du service de la restauration scolaire. Le conseil approuve complètement cette possibilité.

D'autre part, une réflexion sera portée sur l'éventuelle possibilité d'utiliser un « outil informatique » pour la gestion des inscriptions aux temps périscolaires et à la cantine, à suivre...

## GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE

Gilles COLMANT, délégué au Syndicat départemental d'électricité (SDESM) nous rapporte les éléments collectés en prévision de la nouvelle réglementation pour le tarif « jaune ». Le SDESM propose une adhésion de la commune pour la première année, de 144 €. Six fournisseurs seront retenus avec analyses des critères techniques. Nous ne connaissons les tarifs qu'en fin d'année. Enfin l'engagement sera pris pour une durée de 2 ans renouvelables.

D'autre part, la consommation annuelle d'électricité étant d'environ 10 000 €, ERDF propose une remise éventuelle de 10 à 15 %. Le conseil, à l'unanimité décide de ne pas adhérer pour l'instant au groupement d'achat du SDESM, et que la commune continue ses négociations en direct avec ERDF. Dossier à suivre.

## JOUETS DE NOËL / CRITERES D'ATTRIBUTION

Le Maire rappelle que le conseil municipal n'étant pas au complet lors de sa dernière séance, ce sujet a été reporté à l'ordre du jour de ce présent conseil. Après en avoir longuement délibéré, le conseil a voté sur la question : « qui est pour donner un cadeau de Noël à tous les enfants de May, toute situation familiale confondue ? » POUR 6 ABSTENTION 0 CONTRE 9. Le conseil détermine ensuite les critères d'attribution suivants : Etre scolarisé à l'école de May en Multien, être résident à 100 % sur May, être résident à May à 50 % dans le cadre d'une garde partagée à 50/50.

## INFOS BUDGET 2015

Les premiers éléments connus à ce jour permettent de connaître les résultats de clôture de l'année 2014 : Excédent de fonctionnement de 408 289,47 € Déficit d'investissement de 129 892,52 €, soit un excédent à reporter au budget unique 2015 de 278 396,95 € auquel il faudra ajouter les dotations de l'Etat (principales ressources) qui ne sont pas connues à ce jour. A noter que celles-ci seront réduites de 10 à 15 %.

## POINTS DIVERS

- Adhésion au CAUE, organisme de conseil en architecture et urbanisme : cotisation de 140 €/an soit 0,15 €/habitant. Validation à l'unanimité du conseil.
- Problème d'évacuation des eaux usées à la salle des associations : le Maire a demandé l'intervention des assurances respectives (entreprise et commune) pour solutionner ce problème. Affaire à suivre.

- Petite mise au point sur les fonctions de chacun lors de la tenue du bureau de vote qui se tiendra dans la salle des associations.
- Prochain conseil municipal : le 9 avril pour le vote du budget 2015
- Terrain rue de la Chevaupierre : suite à la demande d'achat par un riverain, le Maire se propose de prendre rendez-vous avec eux sur place. A revoir lors du prochain conseil.
- Déplacement des containers à verres : le Maire adressera un courrier à la CCPO pour repositionner ces containers à leur place initiale, près de la salle polyvalente.
- F. LEBON informe le conseil que le projet de réaménagement de la grange sise Cour du Pré Gault a été revu par son propriétaire pour la construction de 2 logement de type F4 + un atelier à usage personnel, et 2 places de parking par logement de prévues. Le projet initial comportait la création de 4 appartements. Le conseil donne son accord à l'unanimité sur ce nouveau projet.
- Route de Vernelle : un courrier d'avertissement a été adressé à l'entreprise qui a reçu notre autorisation pour faire un dépôt de terre permettant de combler une ancienne carrière privée et dangereuse. Rappel a été fait de respecter le nettoyage de la route ainsi que la vitesse à 50 km/h, sous peine de suppression de l'autorisation accordée.
- Route des Cressonnières : l'entreprise doit reprendre les malfaçons constatées
- N. TRIPET : lors de sa tournée de repérage des points « incendie » a constaté un manque de nettoyage dans les locaux des vestiaires, et dans l'Eglise.

La séance est levée à 23 h55 mn.

Le Secrétaire :  
N. TRIPET

Le Maire  
P. MÉHEUT

*Le secrétaire de séance,*

**M-H RABELLE**

*Le Maire*

**P. MÉHEUT**